

Statut morphologique des marqueurs d'objet complément du nom en arabe

Mahmoud Fawzi Mammeri
Université Ali Lounici - Blida 2 / Algérie
mf.mammeri@esc-alger.dz

Date de soumission: 03/04/2019 Date d'acceptation: 16/06/2020

Résumé:

Cet article s'intéresse à la modélisation du comportement des marqueurs d'objet compléments de nom en arabe. Dans ce cadre, deux problématiques ont été soulevées en littérature : l'une, d'ordre morphosyntaxique, cherche à savoir si ces marqueurs sont des arguments des têtes desquelles ils dépendent ou de simples dépendants phonologiques ; l'autre est d'ordre morphologique, cherche à vérifier s'ils sont mieux traités comme des affixes ou comme des clitiques post-lexicaux. L'objectif de cette étude est de revisiter la seconde problématique : les tests que nous avons utilisés pour répondre à cette question ont été, dans leur ensemble, favorables pour un statut affixal de ces unités et non un statut de clitique.

Mots clés: Marqueur d'objet complément du nom - argument - clitique - affixe - mot.

الوضع الصرافي لعلامات المفعولات مواضع الرؤوس الاسميّة في العربية

الملخص:

يهتم هذا المقال بنمذجة سلوك علامات المفعولات مواضع الرؤوس الاسميّة في العربية، وهو امتداد لإشكاليّتين تمت معالجتهما في الأدبيات: الأولى، صرف-تركيبية، تبحث في العلاقة بين هذه العناصر ومضيفاتها: هل هي مواضع للرؤوس التي تلتصق بها أم هي مجردّ توابع صوتيّة؟ أمّا الثانية، وهي صرفية، تتعلق بالتحليل المناسب لهذه العناصر: هل هي ذرّات من الصرّافة، ومن ثمّ فهي مُحجّبة عن التركيبات (أي لواصق)، أم أنّها ذرّات التركيبات، فهي بالمقابل عُجّرات تركيبية مستقلة (أي غير-لواصق)؟ إن الهدف من هذه الدراسة هو إعادة النظر في الإشكالية الثانية. إنّ الاختبارات التي استعملناها للإجابة على هذه الإشكالية كانت في مجملها ملائمة لوضع إصاقي لهذه العناصر.

الكلمات المفتاحية: علامات المفعولات - مواضع الرؤوس الاسميّة - موضوع - كلمة - المكاتبه - لاصقة - غير لاصقة

Morphological status of Arabic noun complement object marker

Abstract:

This paper is concerned with modeling the behaviour of Arabic noun complement object markers. In this context, two problems were raised in literature: the first, which is morphosyntactical, try to understand if these markers are argument of heads to which they belong or simple phonological dependents; the second, morphological, try to verify if they are best treated as affixes or as post-lexical clitics. The aim of this study is to revisit the second problem: we used different criteria which are as a whole in favour of an affixal status for these units and not a clitical status.

Keywords: noun complement object marker - argument - clitic - affix - word

Introduction

Notre époque est étroitement attachée aux nouvelles formes de communication électronique. Après l'avènement du téléphone portable, c'est l'Internet qui est parvenu à envahir nos foyers. Avec ses réseaux de communication qui ne cessent de croître à n'importe quel moment, on peut entamer une discussion avec un internaute prêt à communiquer.

L'analyse du SN arabe nécessite d'étudier le comportement de certaines unités dont le statut est problématique. Ce qui nous intéresse comme objet d'étude est un type particulier de l'état construit arabe (*al-muḍāf wa al-muḍāf 'ilayh*) qui est l'état construit nominal (écn). Cette construction présente deux instances-type : l'une sous la forme d'un nom tête (N) suivi d'un autre nom en fonction de complément au génitif (1), l'autre sous la forme d'un nom auquel est attaché un marqueur d'objet (MObj) en fonction de complément au génitif (2).

(1) kitābu al-binti

livre la-fille

« le livre de la fille »

(2) kitābu-hā

livre-elle

« son livre »

Nous n'envisageons ici que l'instance N+MObj, dans laquelle nous nous intéressons au comportement du MObj dans le cadre d'une analyse automatique. Dans une perspective de description linguistique, ces unités sont généralement analysées d'une manière implicite. Dans une perspective de traitement automatique des langues, il ne suffit pas de comprendre ou de justifier un certain ordre (p.ex. élément qui s'attache à droite), cas (p.ex. au génitif), fonction (p.ex. complément du nom)... mais faudrait-il encore pouvoir faire des calculs automatiques en analyse comme en génération : en analyse, un syntagme (une proposition, une phrase...) donné est déconstruit, selon un certain nombre de règles et d'entrées lexicales, pour aboutir à un ou plusieurs arbres syntaxiques – selon qu'il y a ambiguïté ou non ; en génération, des syntagmes sont produits à partir du même appareillage. La composante syntaxique de la grammaire – le détail des règles –, le contenu du lexique, la composante morphologique, les interfaces... sont tous très importants et doivent être bien définis. La conception de l'analyse grammaticale que nous adoptons repose sur l'existence de modules de grammaires distincts : cette modularisation aide à développer des ressources lexicales indépendamment du formalisme utilisé pour l'analyse ou la génération. Un premier module (ou composante) est un lexique qui contient un maximum de connaissances linguistiques de différentes natures répertoriées dans des entrées lexicales : phonologique/orthographique (phonème, graphie), morphologique (flexion, dérivation, composition), syntaxique (catégorie, sous-catégorisation syntaxique), sémantique (sélection sémantique, rôles thématiques) et pragmatique (signification possible en contexte). Un lexique tel que conçu par une grammaire HPSG (Head-

driven Phrase Structure Grammar), par exemple, est décrit par un ensemble d'entrées lexicales exprimées sous la forme de structures de traits attribut-valeur. Généralement, il s'agit d'un lexique qui contient les formes de base. Une composante morphologique, qui s'occupe de la combinaison et de l'ordonnement des morphèmes – qui donne lieu aux mots –, va permettre l'extension de ce lexique à toutes les formes fléchies par l'intermédiaire de règles lexicales ; ce qui va permettre d'enrichir son contenu à l'infini. Une composante syntaxique, sous la forme d'un ensemble de principes et de schémas universels, s'occupe de la combinaison et l'ordre des mots ; donnant lieu à des syntagmes ou des phrases. Une composante morphosyntaxique va s'occuper de phénomènes tels que l'accord...

La problématique que nous avons choisi de discuter dans ce texte concerne le statut grammatical du MOBJ dans la construction N+MOBJ en arabe ? En d'autres termes, quelle relation entretient-il avec son hôte ? Cette problématique a été déjà traitée par Djebali (2009). Pour mener son étude, Djebali (2009) s'est basé sur les travaux de Julie Auger, notamment Auger (1995). Avant d'entamer notre étude, nous présentons, dans la section subséquente, la littérature et la terminologie que nous avons utilisées tout au long de notre étude. Dans la section 2, nous exposons, d'une manière synthétique, les problématiques traitées par les deux travaux qui sont à la base de l'analyse que nous discuterons à la section 4 : Auger (1995) et Djebali (2009). La section 3 est consacrée à la problématique traitée dans le présent article.

1. Littérature et terminologie

Cette étude se base essentiellement – et non uniquement – sur un certain nombre de travaux : pour une description générale sur les marqueurs d'argument de l'arabe standard, notamment les marqueurs d'objet compléments de nominaux dont nous traitons ici, nous renvoyons à la thèse de doctorat de Djebali (2009, chapitres 3-4) ; pour les dimensions morphosyntaxique et morphologique des marqueurs d'arguments, une étude translinguistique est proposée dans Auger (1995) ; pour une vision linguistique des clitiques, des références classiques sont Zwicky (1977), Zwicky & Pullum (1983), Zwicky (1985) et Miller (1992) ; pour une introduction en arabe des Critères de Zwicky et leur application à l'arabe, nous renvoyons le lecteur intéressé à Mammeri (2018).

De plus, le texte utilise une terminologie que nous définissons comme suit :

Tête syntaxique Une tête est une unité de la langue, d'une certaine catégorie (mineure : nom, verbe, etc. ou majeure : syntagme nominal, syntagme verbal, etc.), qui a la propriété de se combiner avec d'autres unités qui en sont les arguments, pour projeter une catégorie majeure (syntagme nominal, syntagme verbal, etc.).

Argument syntaxique Tout objet linguistique sélectionné par une tête et qui est donc le complément de cette tête. Un complément (complément au sens classique – objet direct ou indirect –, sujet, spécifieur) doit toujours se rattacher à une tête. Un verbe peut se combiner avec des compléments, un nom peut se combiner avec un complément, une préposition...

Marqueur d'argument Les marqueurs d'argument sont des morphèmes qui encodent le cas, le genre, le nombre et la personne et qui réfèrent à des arguments qui peuvent être des sujets ou des objets ; on parle ainsi de marqueurs de sujet (MSuj) et de marqueurs d'objet (MObj). Certains auteurs utilisant des termes tels que *clitique*, *affixe*, *pronom* ou *marqueur d'accord*, l'emploi du terme marqueur d'argument se veut neutre par rapport au statut grammatical de ces éléments.

Accord Selon Ferguson & Barlow (1988 : 1), l'accord dans les langues naturelles peut être décrit comme un mécanisme par lequel « a grammatical element X matches a grammatical element Y in property Z within some grammatical configuration ».

Marqueur d'accord Un marqueur d'accord est un élément dépourvu de fonction syntaxique propre, (i) qui fait typiquement partie d'un mot (ou d'un syntagme) qui, lui, occupe une fonction syntaxique, et (ii) qui réfère à un autre, avec lequel il partage certains traits grammaticaux dans une configuration donnée (Auger 1994 :27).

Affixe Un affixe est un morphème qui fait partie d'un mot, donc non accentué de façon autonome, et qui est opaque à la syntaxe.

Clitique « Un clitique est un morphème qui n'est pas clairement identifiable comme un mot indépendant ou comme un affixe puisque ses propriétés sont un complexe composé des propriétés de l'un et de celles de l'autre. » (Djebali 2009 : 174) Il peut aussi être caractérisé d'une manière négative : un clitique est quelque chose qui n'est pas intégré dans la phrase comme le font les mots « normaux » et/ou non intégré dans les mots comme le font les affixes Anderson (2005 : 1).

Redoublement Le redoublement est « la coexistence d'un marqueur d'argument et d'un constituant (SN ou pronom indépendant) » coréférentiel avec ce marqueur, « à condition que ce constituant soit à droite du marqueur d'argument et qu'il n'y ait pas de coupure intonatoire qui placerait le constituant en question à la périphérie de la phrase » (Djebali 2009 : 101).

Dislocation C'est une structure dans laquelle un des constituants apparaît dans une position initiale (c.-à-d. à la périphérie gauche) ou finale et sa position canonique est remplie par un pronom ou un syntagme nominal lexical complet avec la même référence (Crystal 2008). « La dislocation s'apparente au redoublement, mais s'en distingue par une coupure intonatoire qui détache le SN du reste de la phrase [...] » (Djebali 2009 : 102)

Topicalisation On parle de topicalisation lorsqu'un argument est déplacé en tête d'une phrase pour y fonctionner comme un thème. Cette antéposition est réalisée sans que la position canonique de l'argument en question ne soit remplie par un quelconque marqueur d'argument.

2. Travaux antérieurs

2.1. Auger (1995)

Dans le cadre général de l'étude des clitiques sujets du français, Auger a proposé une analyse des *clitiques pronominaux* du français parlé informel du Québec, qu'elle appelle *marqueurs d'argument*. Dans son analyse, elle « distingue deux dimensions indépendantes » : « le statut d'affixe, qui est une caractéristique purement morphologique, et le statut de marqueur d'accord, qui se situe au plan morphosyntaxique » (Auger 1995 : 21). Cette distinction vient du fait que dans les langues naturelles, il y a « des affixes qui ne sont pas des marqueurs d'accord » et en même temps « des éléments non affixaux qui fonctionnent comme des marqueurs d'accord » (Auger 1995 : 22). Ces deux statuts, pour être déterminés, font appel à des critères différents : Auger prône une composante morphologique clairement distincte de la composante syntaxique, donc des critères morphophonologiques et morphosyntaxiques nettement séparés. Pour avoir une idée de la problématique soulevée par Auger, nous reprenons l'exemple en (3) :

(3) Pierre il aime la musique. (Auger 1995 : 26)

Dans (3), le marqueur de sujet *il* peut-être analysé de deux manières distinctes :

— Soit, il occupe la position de sujet et est uniquement redoublé par le syntagme nominal *Pierre* disloqué à sa gauche, comme ponctué en (4).

(4) Pierre, il aime la musique.

— Soit, il n'occupe pas une position syntaxique, mais il s'agit plutôt d'un marqueur d'accord préfixé au verbe, comme le montre l'utilisation du trait d'union en (5), et dans ce cas c'est plutôt *Pierre* qui est sujet du verbe.

(5) Pierre-il aime la musique.

L'analyse d'Auger soutient une analyse affixale des marqueurs d'argument (sujet et objet) en français parlé informel du Québec : « tous sont de véritables affixes et doivent être générés sur le verbe par des règles morphologiques avant qu'ait lieu l'insertion lexicale » (Auger 1995 : 38). Pour défendre son hypothèse, elle a apporté plusieurs arguments de nature morphologique, morphophonologique et même morphosyntaxique. Auger soutient aussi que tous les marqueurs d'argument sont traités par la composante morphologique d'une façon homogène : « aucune distinction entre les marqueurs de sujet et les marqueurs d'objet » (Auger 1995 : 38). Pour ce qui est de la fonction syntaxique de ces marqueurs, Auger conclut qu'il y a des différences entre les deux types de marqueurs qui confirment une différence dans leur statut syntaxique : les MSuj sont des marqueurs d'accord affixaux, alors que les MObj ont « le statut d'argument syntaxique, de sorte qu'une phrase dont le verbe porte un marqueur d'objet ne peut aussi contenir un argument lexical » (Auger 1995 : 52).

2.2. Djebali (2009)

L'objectif de Djebali a été de fournir un appui à l'hypothèse qui prône une distinction entre le statut morphologique et le statut morphosyntaxique. Pour cela, il a pris comme objet d'étude le système pronominal de l'arabe standard. Il a scindé son analyse en quatre études :

- Tout d'abord, il a fourni une description détaillée du système des pronoms personnels de l'arabe standard qui est formé de deux classes : les marqueurs d'argument (MSuj et MObj) et les pronoms indépendants.
- Il a répondu ensuite à la question : quel est le statut morphosyntaxique de ces marqueurs ? Autrement dit, sont-ils des arguments du verbe ou des marqueurs d'accord ? À travers cette étude, il a montré que les MSuj ne sont pas homogènes et peuvent correspondre soit à des marqueurs d'accord soit à des arguments, ce qui explique la pauvreté généralisée de l'accord en arabe standard – communément appelé les asymétries de l'accord. Quand aux MObj, il les considère soit comme des arguments soit comme des explétifs ou des topiques.
- Une troisième étude, a été consacrée au statut morphologique des marqueurs d'argument : doit-on les traiter comme des affixes ou comme des non affixes (clitiques ou mots indépendants) ? À travers cette étude, il a explicité la nature de l'attachement observé entre les marqueurs d'argument et leurs hôtes, en se basant essentiellement sur les tests de Zwicky et de Miller. Ces derniers lui ont permis d'affirmer que les marqueurs d'arguments sont hétérogènes : les MSuj sont des affixes alors que les MObj sont des clitiques postlexicaux.
- Dans sa dernière étude, Djebali a proposé une analyse des marqueurs d'argument dans une grammaire HPSG et une implémentation informatique dans un système de performance.

3. Problématique

Pour discuter le statut grammatical du MObj, Djebali (2009) s'est posé la question suivante : quelle relation ces MObj entretiennent-ils avec leur hôte ? En se basant sur la distinction d'Auger (1995), il a scindé cette question en deux sous questions :

- Le MObj est-il un argument ou un non argument ?
- Le MObj complément du nom se comporte-t-il comme un élément qui s'attache au nom dans le lexique dans une composante morphologique, et est par conséquent un atome du lexique isolé des opérations de la syntaxe, ou bien est-il une unité autonome du lexique qui s'attache au nom dans une composante syntaxique de la grammaire, et qui participe ainsi comme un nœud indépendant en syntaxe ?

Pour répondre à la première question, Djebali traite la question du statut morphosyntaxique des MObj, en particulier celui des MObj compléments de nominaux, en mettant l'accent sur trois structures : le redoublement, la dislocation et la topicalisation. L'analyse de ces structures lui a permis de conclure que (i) le redoublement des MObj en fonction de complément de nominaux est impossible en arabe standard, (ii) lorsqu'ils apparaissent coréférentiels avec des syntagmes nominaux ou des pronoms indépendants, ces marqueurs sont disloqués à gauche ou à droite en périphérie et enfin (iii) ces marqueurs ne peuvent jamais apparaître coréférentiels associés avec des syntagmes nominaux ou des pronoms indépendants topicalisés. C'est ainsi que Djebali affirme que les MObj compléments de nominaux ne peuvent fonctionner comme des marqueurs d'accord – ce ne sont pas non plus de simples dépendants phonologiques –, mais plutôt comme des arguments des têtes desquelles ils dépendent.

Pour répondre à sa seconde question, Djebali fait suivre sa première analyse, morphosyntaxique, d'une seconde analyse, morphologique cette fois, pour expliciter la nature de l'attachement observé entre les MObj compléments de têtes nominales et leurs hôtes. Pour ce faire, il répond à la question suivante : s'agit-il d'un attachement morphologique, auquel cas les marqueurs en question sont des affixes, ou phonologique, auquel cas ils sont des clitiques ? Cette seconde analyse a donné lieu à la conclusion suivante : les MObj – qu'ils soient des compléments de nominaux, de prépositions ou de complémenteurs – sont des clitiques et non des affixes.

Dans le reste de cet article, il s'agit de revisiter cette seconde analyse qui nous semble non fine : la lecture de l'analyse de Djebali nous a permis de déceler certaines lacunes dans sa démonstration, et c'est ce que nous allons voir dans ce qui suit.

4. Analyse : Statut morphologique des MObj compléments de nominaux

Nous considérons l'étude du statut morphologiques des compléments de nominaux que nous proposons dans cette section comme un prolongement du travail déjà initié par Djebali (2009) dans le cadre de son étude sur le statut morphologique des marqueurs d'arguments de l'arabe, en particulier pour ce qui est des MObj d'une façon générale. Dans sa thèse de doctorat, Djebali démontre que les MObj (et les marqueurs d'arguments d'une manière générale) sont mieux traités comme des clitiques. Pour arriver à une telle conclusion, il procède en deux temps. Dans un premier temps, il démontre que les MObj ne peuvent pas être considérés comme des mots. Pour cela, il affirme en utilisant certaines propriétés affixales – les MObj ont un ordre rigide, ils sont toujours attachés à des hôtes et ils ont une prosodie déficiente – que les marqueurs d'arguments ont un statut intermédiaire entre celui des mots et celui des affixes. Ensuite, dans un deuxième temps, se basant sur l'hypothèse lexicaliste, de laquelle découlent plusieurs des critères de Zwicky et de Miller, Djebali démontre que les MObj présentent des propriétés mixtes – entre affixes et

clitiques — et sont donc mieux traités comme clitiques. Pour ce faire, il s'appuie sur plusieurs tests : les idiosyncrasies et les trous arbitraires, la coordination et l'appartenance catégorielle. Cependant, les résultats de cette étude nous semblent peu convaincants et nous nous intéressons à fournir les arguments nécessaires. Tout d'abord nous relevons trois critiques principales sur l'analyse de Djebali :

Premièrement Il s'agit d'une étude peu détaillée. L'auteur s'intéresse, d'une manière générale, à tous les marqueurs d'arguments simultanément (c.-à-d. MSuj et MObj) ; et lorsqu'il se focalise sur les MObj, il ne s'intéresse pas d'une manière isolée à chaque sous-type de MObj, ce qui laisse passer certains détails aux yeux de cette analyse comme nous le verrons un peu plus loin.

Deuxièmement L'auteur n'a pas utilisé, dans sa démonstration du statut de clitique des MObj de l'arabe, tous les tests proposés en littérature, surtout ceux qui auraient versé dans un statut affixal pour ces MObj (p.ex. le liage, les constructions avec les affixes et le déplacement).

Troisièmement L'auteur a négligé certains détails empiriques qui ont altéré l'un de ses arguments retenu de l'application du critère de la sélection du gouverneur comme nous allons le voir un peu plus loin.

Ce que nous proposons, alors, n'est pas une analyse à partir de zéro, mais plutôt une critique qui conduira à une révision de l'analyse donnée dans Djebali (2009 : chap. 4). Il s'agit donc, d'une part, de revisiter certains aspects de l'analyse Djebali et, d'autre part, d'apporter d'autres arguments, puisés essentiellement dans les critères de Zwicky et de Miller, qui pourraient être au profit de l'un ou l'autre des deux statuts possibles pour les unités en question, à savoir le statut affixal ou le statut de clitique. Cette analyse aboutira à démontrer l'hypothèse suivante : les MObj compléments de nom sont mieux traités comme des affixes. C'est ce que nous allons voir dans le reste de cette section. Intéressons nous tout d'abord à éclaircir le statut des MObj compléments de nom entre celui d'affixe et celui de mot.

4.1. MObj : affixes vs. mots

Djebali affirme que « les MObj [, et par conséquent les MObj compléments de nominaux,] ont une distribution semblable à celle des mots indépendants à certains égards. Étant des pronoms objets, ils remplacent des SN et s'insèrent dans les mêmes positions que ces derniers » (Djebali 2009 :175). Il se base sur des exemples tels que ceux en (6), dans lesquels les mêmes positions occupées par des SN (6a) sont occupées par des MObj (6b).

(6)	a. inna	al-dalīl	-a	y-	aqūd	-u	al-nās	-a
	ʾilā	al-qaṣr	-i					
que	le-guide	-acc	3.m.sg	guider.ipfv	-ind	les-gens	-acc	vers
	le-palais	-gen						

« Le guide, il dirige les gens vers le palais, certes. »

b. inna	-hu	y-	aqūd	-u	-hum	'ilay	-hi
que	-lui	3.m.sg	guider.ipfv	-ind	-les	vers	-lui

« Lui, il les y dirige, certes. »

Le problème dans les exemples en (6) est qu'ils cachent derrière un détail très pertinent : les MObj compléments de nominaux ne peuvent pas occuper toutes les positions occupées par les SN. En effet, si les SN arabes assurent les trois fonctions traditionnelles¹ : le nominatif, l'accusatif et le génitif, les MObj compléments de nominaux ne peuvent occuper que la position du génitif ; cette propriété sera d'une grande utilité lorsque nous aborderons la distinction MObj affixe vs. MObj clitique et, plus particulièrement, quand il s'agira d'appliquer le critère de sélection du gouverneur de Zwicky & Pullum (1983). De plus, Djebali se base sur différents exemples pour conclure que certains SN ne sont pas pronominalisables en [hôte+MObj] (Djebali 2009 :175). Il cite les exemples (7-9) ci-dessous.

(7)	a. kull	-a	yawm	-i	-n
	chaque	-acc	jour	-gen	-indf

« chaque jour »

b. * kull	-a	-hu
chaque	-acc	-le

(8)	a. kitāb	-u	al-ṭibb	-i
	livre	-nom	la-médecine	-gen

« le livre de médecine »

b. * kitāb	-u	-hu
livre	-nom	-le

(9)	a. ra'ay	-tu	umm	-a	zayd	-in
	voir.pfv	-1.sg	mère	-acc	Zayd	-gen

« J'ai vu la mère de Zayd. »

b. * ra'ay	-tu	-hā	zayd	-in
voir.pfv	-1.sg	-la	Zayd	-gen

Le problème dans ces exemples est lié essentiellement à des propriétés spécifiques à l'éc non pris en compte dans l'analyse de Djebali. À ce propos, nous émettons sur chacun de ces trois exemples respectivement les réserves suivantes :

- Dans l'exemple en (7), l'impossibilité de remplacer le syntagme nominal *yawmin* par un MObj est liée à deux arguments importants. D'une part, dans (7a), *kulla yawmin* est une instance de l'éc, où *kulla* est la tête et *yawmin* le complément. Ce dernier porte l'article de l'indéfini (-n), donc l'éc en entier est à son tour indéfini. La pronominalisation du complément *yawmin* en

MO_{bj} attaché à la tête *kulla* ne doit donc en aucun cas procéder au changement dans la définitude de l'éc en entier. Ce qui n'est pas possible dans le cas des éc en [N+MO_{bj}]. En effet, un éc en [N+MO_{bj}] est toujours défini puisque sa définitude est liée à celle du MO_{bj} qui, lui, est par nature défini. D'autre part, nous pensons, sans aller trop dans les détails, que dans un certain sens l'expression *kulla yawmin* « Chaque jour » peut être considérée comme un composé plutôt qu'un éc, ce qui justifie davantage l'agrammaticalité dans l'exemple en (7b).

- Dans l'exemple en (8), l'expression *kitāb-u al-ṭibb-i* « le livre de médecine » en (8a) est particulière dans le sens où elle est mieux vue comme un composé plutôt qu'un simple éc. Une étude plus détaillée de ce type de construction lèvera le voile sur l'agrammaticalité de pronominalisations telles qu'en (8b).
- Dans l'exemple en (9), *umma zaydin* « la mère de Zayd » en (9a) est un ÉCN. D'après le principe de la pronominalisation de l'ÉCN, l'ÉCN *umma zaydin* doit être pronominalisé dans sa totalité et aucune sous-partie ne peut faire l'objet d'une pronominalisation isolée. La pronominalisation dans l'exemple (9a) doit mener à la phrase *ra'aytu-hā* et non à celle en (9b), ce qui justifie l'agrammaticalité de l'exemple (9b).

Pour la raison que nous venons juste d'exposer, en particulier la disparité de distribution entre les MO_{bj} compléments de nominaux et les syntagmes nominaux, nous pouvons revendiquer que les MO_{bj} compléments de nominaux ne peuvent être considérés comme des mots. Ceci sera confirmé sur la base des critères de Zwicky que nous discutons dans ce qui suit.

Ordre rigide Dans les nominaux, il n'existe qu'une seule position pour les MO_{bj} compléments de nominaux, celle en finale. Nous ne nous basons pas sur ce critère – utilisé dans l'analyse de Djebali – puisqu'aucun ordre n'est à discuter. Ceci les rend plus susceptibles d'être des affixes ou des clitiques que des mots.

Attachement phonologique Selon Zwicky (1977), ce critère est décisif dans la distinction entre les affixes/clitiques et les mots. Les MO_{bj} compléments de nominaux sont toujours attachés à leurs hôtes (c.-à-d. la tête nominale) et ne peuvent en aucune situation être séparés des morphèmes auxquels ils s'attachent ou être complètement isolés. Par conséquent, les MO_{bj} compléments de nominaux sont soit des affixes soit des clitiques.

Construction avec des affixes Si un élément est construit avec un affixe, il doit être un radical ou lui-même un affixe (Zwicky 1977). Le MO_{bj} complément de nominaux est un affixe à cet égard, puisqu'il est construit avec des affixes. En effet, le MO_{bj} complément de nominaux se combine avec des mots entiers, c'est-à-dire avec des mots qui sont déjà formés d'un point de vue morphologique. Ceci a pour effet que les MO_{bj} compléments de nominaux ne peuvent entrer en combinaison qu'avec des mots qui sont déjà fléchis et comportent tous leurs affixes et infixes. Ainsi, nous

pouvons considérer que le MObj complément de nominaux a un statut entre celui de l'affixe et du clitique. Dans l'exemple (10b) ci-dessous, le MObj complément de nom est suffixé au lexème *kitāb-u*, déjà composé d'une base *kitāb* et d'un suffixe *-u*, pour former le mot *kitāb-u-hu*.

(10) a. *kitāb -u al-walad-i*

livre-nom def-garçon-gen

« le livre du garçon »

b. *kitāb-u -hu*

livre-nom -lui

« son livre »

Immunité aux règles d'effacement Les affixes ne sont pas sujettes à l'effacement sous identité, alors que les mots entiers peuvent – dans certains contextes – être effacés. Les MObj compléments de nominaux doivent être répétés sur leurs hôtes et ne peuvent être effacés dans la coordination (11a-c). Par contre, dans la plupart des cas, le nom doit subir un tel effacement (11d-e).

(11) a. *kitābu -hu wa qalamu -hu*

livre.nom -lui et crayon.nom -lui

« son livre et son crayon »

b. * *kitābu-hu wa qalamu*

livre.nom -lui et crayon.nom

c. * *kitābu wa qalamu -hu*

livre.nom et crayon.nom -lui

d. * *kitābu al-waladi wa qalamu al-waladi*

livre.nom le-garçon-gen et crayon.nom le-garçon-gen

e. *kitābu al-waladi wa qalamu -hu*

livre.nom le-garçon-gen et crayon.nom -lui

litt. « le livre du garçon et son crayon », « le livre et le crayon du garçon »

Prosodie Certains auteurs ont des raisons valables pour douter de l'inadéquation de ce test. D'une façon inhabituelle, certains affixes/clitiques peuvent porter un accent alors que certains mots sont prosodiquement déficients (voir Klavans 1985)². Pour ce qui nous concerne, nous pensons que le test de l'accent peut être décisif sur la nature affixale des MObj compléments de nominaux même si certains de ces derniers peuvent recevoir un accent. Si les MObj compléments de nominaux sont à considérer comme des affixes ou des clitiques, ils se dépourvoiraient d'accent autonome, sinon il faudrait les considérer comme des mots. Ceci n'est pas constaté de manière totale dans le cas des MObj compléments de nominaux. En effet, même si les MObj compléments de nominaux ont toutes les propriétés qui définissent les affixes/clitiques et que généralement ils se dépourvoient

d'accent, il faudrait toutefois noter que ces marqueurs pourraient porter un accent de par leur appartenance à un mot phonologique. C'est le cas de certains MObj compléments de nominaux où un accent leur est assigné selon les règles d'assignation de l'accent en arabe³. Dans les exemples en (12a)⁴, le MObj constitue le noyau d'une syllabe accentuée.

(12) a. ki/tā/bu-/**kun**/na

livre.nom -votre.f.pl

« votre livre (à plusieurs féminins) »

b. ki/**tā**/bu -/hu/mā

livre.nom -leur.f.du

« leur livre (à eux tous les deux) »

c. ki/**tā**/bu -/hu

livre.nom -lui

« son livre (à lui) »

d. ki/**tā**/bu -/hā

livre.nom -elle

« son livre (à elle) »

e. **qa**/la/mu -/hā

crayon.nom -elle

« son crayon (à elle) »

Dans le mot *kitābu-kunna*, l'accent tombe sur la première syllabe longue en comptant à partir de la fin du mot. Cette accent est ainsi portée par la première des deux syllabes du MObj, à savoir la syllabe *-kun*. S'agit-il alors d'une simple idiosyncrasie ? Un examen exhaustif du paradigme des suffixes du possessif en arabe (voir Tab. 1 ci-dessous) montre que seuls les deux suffixes du pluriel féminin (à savoir *-kunna* et *-hunna*) sont concernés par ce phénomène qui n'est rencontré nulle part ailleurs. Cette idiosyncrasie est illustrée par les autres exemples en (12b-e).

Tableau (1) : Paradigme des suffixes du possessif arabe

Singulier	1. masc+fem	يَـ / يِـ / يِـ	-ī/-iyya/-ya
	2. masc	كَـ	-ka

	fem	كِ	-ki
	3. masc	هُ/هُ	-hu/-hi
	fem	هَا	-hā
Pluriel	1. masc+fem	نَا	-nā
	2. masc	كُكُمْ (كُكُمْ)	-kum (-u)
	fem	كُنَّ	-kunna
	3. masc	هُنَّ (هُنَّ)/هُنَّ (هُنَّ)	-hum (-u)/him (-u)
	fem (animé)	هُنَّ/هُنَّ	-hunna/-hinna
	fem (innanimé)	هَا	-hā
Duel	1. masc+fem	نَا	-nā
	2. masc+fem	كُكُمْ	-kumā
	3. masc+fem	هُمَا/هُمَا	-humā/himā

(source : Mammeri & Bouhacein, 2012 : 59)

Dans tous ces cas, les MO_{bj} ne portent pas d'accent pour l'une des deux raisons suivantes :

- soit parce qu'ils se présentent sous la forme d'une seule syllabe, laquelle, étant la dernière, ne peut pas porter d'accent même s'il s'agit d'une syllabe longue (12c-e)⁵ ;
- soit parce qu'ils se présentent sous la forme de deux syllabes, mais que leur première syllabe n'est pas longue (12b), ce qui fait que l'accent ne tombe pas sur l'une ou l'autre des deux parties du MO_{bj}⁶.

Par conséquent, nous constatons que, mis à part les deux cas du possessif du pluriel féminin qui constituent les seuls cas de noyaux de syllabes accentuées, l'hôte et le MO_{bj} sont considérés comme faisant partie du même mot prosodique eu égard aux règles de l'assignation de l'accent. Ce comportement est caractéristique des affixes et des clitiques et non des mots indépendants.

L'ordre rigide, l'attachement, les constructions avec les affixes, l'immunité des règles d'effacement et la prosodie des MO_{bj} sont tous des arguments qui prouvent que les MO_{bj} compléments de nom en arabe ne peuvent être considérés comme des mots indépendants, mais plutôt comme des affixes ou des clitiques. Nous avons ainsi montré que les MO_{bj} compléments de nom, même s'ils présentent certaines propriétés caractéristiques des mots, restent de très loin différents de ces derniers. Ils présentent, en fait, plusieurs propriétés affixales qui nous permettent d'affirmer qu'ils ont un statut d'affixe sinon de clitique. Qu'en est-il au juste ?

4.2. MO_{bj} : affixes vs. clitiques

Pourquoi est-il si important de s'intéresser aux statuts d'affixe et de clitique des MO_{bj} ? L'un des principes de l'hypothèse lexicaliste – que nous adoptons dans notre analyse – indique que la

structure interne des mots et la structure syntagmatique ne sont pas gouvernées par les mêmes principes⁷ : ainsi, la syntaxe ne doit pas à s'occuper de la structure interne des mots. C'est ce qui fait la différence entre les clitiques et les affixes : la syntaxe manipule des clitiques, qui sont alors des nœuds dans les arbres syntactiques, mais pas des affixes, qui eux sont invisible à la syntaxe. En fait, les clitiques ont un statut intermédiaire entre celui des mots et celui des affixes. D'une part, ils ressemblent aux mots dans le sens où ils sont concernés par les contraintes syntaxiques. D'autre part, ils sont tout près des affixes à un point où les frontières entre les deux ne sont pas assez nettes : ils ne reçoivent pas d'accent autonome et ils apparaissent toujours attachés à des hôtes phonologiques pour pallier cette déficience. En se basant sur l'hypothèse lexicaliste, de laquelle découle la plupart des critères de Zwicky et de Miller, nous démontrons, dans ce qui suit, que les MObj compléments de nominaux sont mieux traités comme des affixes. En effet, ces marqueurs présentent des propriétés compatibles avec un statut affixal, contrairement à ce qui a été constaté par Djebali, qui considère les MObj de l'arabe, d'une manière générale⁸, comme des clitiques simples⁹ et non des affixes. L'écart entre l'analyse que nous construisons et celle de Djebali est justifié par les réserves suivantes que nous retenons sur cette dernière :

1. Une lecture attentive de l'analyse de Djebali, nous permet de relever certains points qui vont à l'encontre d'une décision nette sur le statut morphologique des MObj compléments de nominaux. D'une part, aucun des trous arbitraires recensés dans Djebali (2009 : 180-1) ne concerne ces MObj et leurs hôtes et c'est le même cas pour les idiosyncrasies morphophonologiques qui ne concernent que des MObj attachés à des prépositions, des verbes ou certaines particules. D'autre part, nous pensons que le test de coordination, comme il a été appliqué par Djebali lui-même, plaide en faveur d'un statut affixal et non de clitique comme il le prétend. Ainsi, Djebali s'est basé, même s'il ne le déclare pas de manière explicite, sur les indications d'un seul des critères de Zwicky qui est l'appartenance catégorielle (ou sélection du gouverneur). Mais, si nous revenons à l'origine des critères de Zwicky (1977), Zwicky lui-même prévient que ces tests doivent être pris comme un « diagnostic médical » qui repose sur des « symptômes » observés ; ce qui veut dire que le test de l'appartenance catégorielle ne peut à lui seul justifier l'un ou l'autre des deux statuts. De plus, nous verrons dans ce qui suit que Djebali n'a pas tenu compte de certains détails empiriques dans l'application de ce critère qui plaident en faveur d'un statut affixal des MObj compléments de nominaux.
2. D'après Zwicky (1977), les MObj en arabe ne peuvent pas être considérés comme des clitiques simples. Selon Zwicky :

Les clitiques simples sont le résultat de la réduction phonologique de morphèmes libres. Cette réduction est accompagnée d'un affaiblissement prosodique et le clitique simple finit par s'attacher

à un autre morphème avoisinant. Cette réduction est généralement conditionnée par le style. Elle se rencontre, par exemple, dans le système pronominal de l'anglais : les pronoms objets *him* et *her* ont des variantes réduites (les clitiques simples *'m* et *'r*). Ces clitiques n'exhibent pas de syntaxe spéciale : ils apparaissent dans les mêmes positions que leurs variantes libres. De plus, leur réduction se fait selon des règles phonologiques d'une portée générale. (Djebali 2009 : 159)

Ce qui n'est guère le cas des MObj compléments de nominaux, qui ne se retrouve jamais sous une forme libre.

3. Enfin, Djebali a négligé dans son analyse un test important institué par Zwicky sous la forme d'une métaconsidération, au cas où les autres tests seraient insuffisants et non concluants :

An item whose standing is unclear is most likely to be an independent word, next most likely to be an inflectional affix, and least likely to be a clitic.¹⁰ (Zwicky 1985 : 289)

Dans une telle situation d'indécidabilité, il serait plus juste, selon cette métaconsidération, de supposer que les MObj sont des affixes et non des clitiques.¹¹

Nous utiliserons dans ce suit une combinaison de critères appartenant à Zwicky et Pullum ainsi qu'à Miller pour discuter notre proposition concernant le statut des MObj compléments de nominaux qui voit ces MObj comme des affixes et non des clitiques.

Coordination La coordination constitue un critère très important, tant pour Zwicky que pour Miller, pour distinguer les affixes des clitiques. En fait, la coordination est très révélatrice de la structure syntaxique. Intuitivement, l'idée derrière le test de coordination est que s'il est obligatoire de répéter un élément dans une coordination, il est alors impossible syntaxiquement de le récupérer sans qu'il n'ait été répété ; en d'autres termes, cet élément serait invisible à la syntaxe ; si c'est le cas, l'élément en question est propre au mot et ne peut être qu'un affixe. Zwicky a été le premier à formaliser cette intuition dans son critère « Rule Immunity » (voir Zwicky 1977 : 3). Par la suite, Miller part de ce critère pour suggérer un nouveau critère que nous résumons comme suit :

Si un item doit être répété sur chaque conjoint dans une structure coordonnée, alors il doit être un affixe et ne peut être un clitique postlexical ; s'il échoue d'être répété, il doit être un clitique et non un affixe ; si la répétition est optionnelle, aucune confirmation n'est alors établie. Miller (1992 : 155-7)

Djebali est d'avis que les MObj se comportent comme des affixes vu qu'ils n'ont pas une portée large sur une coordination d'hôtes et le confirme avec les contrastes en (13).

(13)	a. kitāb	-u	-hā	wa	qalam	-u	-hā
	livre	-nom	-elle	et	crayon	-nom	-elle

« son livre et son crayon »

b. * kitāb	-u	-hā	wa	qalam	-u	
livre		-nom	-elle	et	crayon	-nom
c. * kitāb	-u	wa	qalam	-u	-hā	
livre		-nom	et	crayon	-nom	-elle

L'agrammaticalité des exemples (13b-c) montre bien que le MObj *-hā* ne peut être effacé sous identité, ce qui est en conformité avec le sous-critère C de Miller¹². Ainsi, tout allait dans le sens d'un statut affixal des MObj compléments de nominaux jusqu'à ce que Djebali revendique la grammaticalité d'exemples tels que celui en (13c) sous prétexte que (13c) « est une structure acceptable pour certains locuteurs »¹³. Il ajoute que (13c) « est très répandue dans les écrits et dans les médias et s'emploie en alternance avec des structures dans lesquelles des syntagmes nominaux ont une portée large »¹⁴ comme en (14a).

(14)	a. maqṭal	-u	wa	ḡarḥ	-u	al-	'aṣarāt
		-i					
	mort		-nom	et	blessure	-nom	les- dizaines -gen

« La mort et la blessure de dizaines [de gens] »

b. maqṭal	-u	al-	'aṣarāt	-i	wa	ḡarḥ	-u
		-hum					
	mort		-nom	les- dizaines -gen	et	blessure	-nom leur

« La mort et la blessure de dizaines [de gens] »

Cependant, le fait que la structure (14a) soit très répandue dans les écrits et dans les médias et l'accepter ainsi comme une alternative à (14b) ne justifie nullement la validation de structures telles que (15a-b) ci-dessous qui restent agrammaticales tant en arabe classique qu'en arabe contemporain. En effet, nous ne pouvons nous baser sur la portée large des mots dans une coordination telle que celle en (14a) pour légitimer des coordinations telles que celles en (15a-b) ; nous ne pouvons permettre donc à un MObj d'avoir une portée large sur une structure de coordination tout comme s'il était un mot indépendant. C'est là d'ailleurs une différence fondamentale entre les affixes et les mots : les affixes ne sont pas sujets à l'effacement sous identité, alors que les mots entiers peuvent – dans certains contextes – être effacés (Zwicky 1977 : 3).

(15)	a. * kitāb	-u	wa	qalam	-u	-hā
	livre		-nom	et	crayon	-nom -elle
	b. * maqṭal	-u	wa	ḡarḥ	-u	-hum
	mort		-nom	et	blessure	-nom leur

En conclusion, nous pouvons affirmer que le test de la coordination verse dans le statut affixal des MObj compléments de nom.

Idiosyncrasies morphophonologiques Les MObj compléments de nom connaissent certaines idiosyncrasies morphophonologiques lorsqu'ils sont combinés avec leurs hôtes. En effet, les MObj génitifs *-kum* et *-hum/-him* deviennent *-kumu* (*kitāb-u-kum* vs. *kitāb-u-kumu l-ğadīd-u*) et *-humu/-himu* (*kitāb-u-hum* vs. *kitāb-u-humu l-ğadīd-u*, *kitāb-i-him* vs. *kitāb-i-himu l-ğadīd-i*) lorsqu'ils sont suivis par *hamzatu l-waṣli* (*elidible alif*). De plus, les MObj de la 3P *-hu*, *-humā*, *-hum* et *-hunna* prennent une *kasra* (-i) à la place d'une *ḍamma* (-u) lorsqu'ils sont précédés de *-i*, *-ī* ou de la diphtongue *yā'*. Ceci est illustré dans le tableau ci-dessous résumant les idiosyncrasies morphophonologiques liées aux MObj de la 3P (voir Tab. 2). Enfin, certaines anomalies apparaissent avec le MObj complément de nominaux de la 1sg (dit *yā' al-mutakallim*). Ce pronom, qui prend en général la forme *-ī*, devient *-ya* (c.-à-d. la consonne *-y* suivi de la voyelle *-a* ou *fatḥa*) si son hôte se termine par les trois consonnes *alif*⁵ (*dunyā* → *dunyā-ya* « my world », *'aṣā* → *'aṣā-ya* « my stick », *buṣrā* → *buṣrā-ya* « my good news », *hawā* → *hawā-ya* « my love », *suknā* → *suknā-ya* « my house », *wāw* (*mu'allimū* → *mu'allim-ū-ya* « my teachers ») et *yā'* (*amān-iy* → *amān-iy-ya* « my wishes ») non voyellées (Wright 1862 : 251 ; Benhamouda 1993 : 330).

Tableau (2) : Idiosyncrasies morphophonologiques liées aux MObj de la 3P (*-hu*, *-humā*, *-hum* et *-hunna*)

sg	nom	mudīr-u-hu	mudīr-u-humā	mudīr-u-hum
		mudīr-u-hā	mudīr-u-humā	mudīr-u-hunna
	acc	mudīr-a-hu	mudīr-a-humā	mudīr-a-hum
		mudīr-a-hā	mudīr-a-humā	mudīr-a-hunna
	gén	mudīr-i-hi	mudīr-i-himā	mudīr-i-him
		mudīr-i-hā	mudīr-i-himā	mudīr-i-hinna
du	nom	mudīr-ā-hu	mudīr-ā-humā	mudīr-ā-hum
		mudīr-ā-hā	mudīr-ā-humā	mudīr-ā-hunna
	acc	mudīr-ay-hi	mudīr-ay-himā	mudīr-ay-him
		mudīr-ay-hā	mudīr-ay-himā	mudīr-ay-hinna
	gén	mudīr-ay-hi	mudīr-ay-himā	mudīr-ay-him
		mudīr-ay-hā	mudīr-ay-himā	mudīr-ay-hinna
pl	nom	mudīr-ū-hu	mudīr-ū-humā	mudīr-ū-hum
		mudīr-ū-hā	mudīr-ū-humā	mudīr-ū-hunna
	Acc	mudīr-ī-hi	mudīr-ī-himā	mudīr-ī-him
		mudīr-ī-hā	mudīr-ī-himā	mudīr-ī-hinna
	Gén	mudīr-ī-hi	mudīr-ī-himā	mudīr-ī-him

		mudīr-ī-hā	mudīr-ī-himā	mudīr-ī-hinna
--	--	------------	--------------	---------------

(source : l'auteur)

Les idiosyncrasies morphophonologiques étant plus caractéristiques des composés [radical+affixe] que des composés [hôte+clitique], la présence de telles idiosyncrasies dans le cas des MOBJ compléments de nom peut constituer un argument en plus pour leur statut affixal.

Accent L'accent a été utilisé par Miller (1992) pour distinguer les affixes des clitiques :

Si l'unité formée de l'item dont on veut connaître le statut et de son hôte fonctionne comme un mot eu égard aux règles de l'assignation de l'accent, alors cet item est un affixe et non un clitique post-lexical. (Djebali 2009 : 173)

D'après les résultats obtenus suite à l'application du test de la prosodie proposé par Zwicky (voir le paragraphe « Prosodie » ci-dessus), nous avons pu constater que l'hôte et le MOBJ sont toujours considérés comme faisant partie du même mot prosodique eu égard aux règles de l'assignation de l'accent. Ce comportement est caractéristique, selon Miller, des affixes et non des clitiques.

Traitement par les opérations syntaxiques Selon le critère E de Zwicky & Pullum (1983 : 504), les règles syntaxiques peuvent affecter les mots affixés, mais ne peuvent pas affecter les groupes de clitiques. C'est le cas des MOBJ compléments de nominaux qui forment avec leurs hôtes des unités manipulables par la syntaxe. Ceci est d'autant plus vrai quand on voit que les MOBJ compléments de nominaux ne peuvent jamais, sous aucune circonstance, apparaître comme forme isolée. En fait, ceci est dû en ce que les parties propres aux mots ne sont pas sujettes aux règles de déplacement : elles ne peuvent servir de trous dans des relations Gap-Filler. Comme il est aisé de le constater, les ÉCN en [N+MOBJ] se plient totalement avec cette règle : le MOBJ ne peut jamais se déplacer seul, et à chaque fois que le N se déplace, il le fait avec son MOBJ attaché. Ce qui plaide encore davantage pour un statut affixal de ces MOBJ.

Appartenance catégorielle Zwicky & Pullum (1983) admet qu'une différence essentielle entre un affixe et un clitique provient des rapports qu'entretient chacune de ces deux unités avec son hôte. Les affixes sont très sélectifs en ce qui concerne leurs bases, ce qui n'est généralement pas vrai pour les clitiques. C'est ce qui a donné lieu au critère A dans le paquet proposé dans Zwicky & Pullum (1983), connu en littérature sous l'un des deux titres *appartenance catégorielle* et *sélection du gouverneur*. Djebali a utilisé ce critère au profit du statut de clitique des MOBJ : il se base sur le fait que les MOBJ sont très peu sélectifs, puisqu'ils apparaissent avec plusieurs catégories dont les verbes, les nominaux, les prépositions et les complémenteurs, pour démontrer qu'ils présentent des symptômes compatibles avec un diagnostic de clitique ; il apporte les exemples en (16).

(16) a. ra'ay -tu -hā

voir.pfv -1.sg -la

« Je l'ai vue. »

b. kitāb -u -hā
livre -nom -son

« son livre »

c. min -hā
de -elle

« d'elle »

d. inna -hā
que -elle

« Elle est certes ... »

Une analyse attentive de ces exemples permet d'avoir une deuxième lecture plus fine. En effet, même si les MObj apparaissent avec cette variété de catégories, ces MObj peuvent être distingués de manière très sélective en (i) MObj accusatifs, apparaissant uniquement avec les verbes et les complémenteurs et (ii) MObj génitifs, apparaissant avec les nominaux et les prépositions. Ce qui prouve une certaine sélectivité – très stricte même – des MObj par rapport à leurs hôtes. Par conséquent, il nous semble que les MObj sont plus susceptibles d'être des affixes que des clitiques. De plus, Djebali fait recours à une autre facette de ce test, déjà contenue dans le critère 4 de Zwicky (1977), et qu'il a formulée ainsi :

[...] un clitique s'attache à un mot qui, autrement, peut apparaître indépendamment de la présence du clitique. Un clitique ne complète donc pas la forme morphologique d'un mot, alors que l'affixe en fait partie. (Djebali 2009 : 186)

Prenant ce critère en considération, Djebali constate alors que les MObj s'attachent à des mots déjà complets qui peuvent, autrement, apparaître sans ces marqueurs. Ce constat, non fondé sur des données empiriques, nous paraît incorrect pour la simple raison qu'il est en contradiction avec deux des propriétés fondamentales de l'ÉCN : l'adjacence des membres de l'ÉCN et la dépendance prosodique. En effet, les deux membres d'un ÉCN – à savoir la tête et le syntagme génitif (ou le MObj génitif) qui la suit immédiatement – se comporte phonologiquement comme étant un mot plutôt qu'un syntagme en termes des règles du niveau mot (Borer 1988 : 47 ; cité dans Benmamoun 2003 : 754). Ainsi, un nom en état construit tel que *kitābu* « livre-de »¹⁶, qui est certes morphologiquement construit, est prosodiquement et syntaxiquement déficient dans le sens où il ne peut en aucun cas être utilisé en syntaxe comme tel ; il doit nécessairement porter une définitude non ambiguë ramené par l'un des éléments : (i) l'article défini, (ii) l'article indéfini, (iii) un syntagme nominal complément génitif (in)défini ou, enfin, (iv) un MObj génitif. Cette dernière conclusion nous confirme une fois de plus que les MObj compléments de nom sont des affixes et non des clitiques.

Conclusion

Nous avons étudié le statut morphologique des MObj compléments de nom en utilisant un sous-ensemble des outils disponibles en littérature – à savoir, les tests appartenant à Zwicky (1977), Zwicky & Pullum (1983) et Miller (1992). En effet, les tests proposés en littérature ne sont pas tous applicables aux MObj compléments de nominaux vu leurs propriétés particulières. Ceci est dû au fait que sous le titre MObj se cache les MObj accusatifs et les MObj génitifs. Ces derniers sont subdivisés à leur tour en MObj génitifs compléments de prépositions et MObj génitifs compléments de nominaux, chacun ayant des propriétés particulières. Une première analyse de ces MObj avec les critères de Zwicky (1977) nous a permis de conclure qu'ils ne peuvent en aucun cas être des mots, mais plutôt qu'ils ont un statut qui pourrait être à la frontière entre celui du clitique et celui de l'affixe, avec une légère tendance vers un statut affixal qu'il fallait justifier d'une manière très fine. C'est ce que nous avons démontré dans une deuxième analyse en opposant les arguments qui pourraient être en faveur de l'un ou l'autre des deux statuts possibles pour les MObj. Tous les critères que nous avons appliqués confirment d'une manière très transparente un statut affixal pour les MObj compléments de nom. Cette analyse a fait ressortir, en outre, les points faibles de l'analyse de Djebali (2009) qui l'ont conduit à soutenir un statut de clitique de ces MObj.

Bibliographie

- Abu-Chacra, F. (2007). *Arabic : An Essential Grammar*. Routledge Essential Grammars. Routledge, London and New York, first edition.
- Anderson, S. R. (2005). *Aspects of the Theory of Clitics*. Oxford University Press, Oxford.
- Auger, J. (1995). Les clitics pronominaux en français parlé informel : une approche morphologique. *Revue québécoise de linguistique*, 24(1) : 21–60.
- Benhamouda, B. (1993). *mafātīh al-luġa al-'arabiyya*. Diwān al-maṭbū'āt al-ġāmi'iyya, Alger, Algérie.
- Benmamoun, E. (2003). Agreement parallelism between sentences and noun phrases : a historical sketch. *Lingua*, 113: 747–764. Published by Elsevier Science B.V.
- Crystal, D. (2008). *A Dictionary of Linguistics and Phonetics*. The Language Library. Blackwell Publishing, MA, Oxford, Victoria, 6th edition.
- Djebali, A. (2009). *La Modélisation des Marqueurs d'Arguments de l'Arabe Standard dans le Cadre des Grammaires à Base de Contraintes*. PhD thesis, Université du Québec à Montréal, Montréal, Canada.
- Ferguson, C. A. & Barlow M. (1988). Introduction. In M. Barlow & C. A. Ferguson (eds), *Agreement in natural language: Approaches, theories, descriptions*. Stanford: CSLI, p. 1–22.

- Mammeri, M. F. (2018). 'iḥtibārāt al-'ilṣāqīyyat : taṭbīqāt 'alā ba'd al-'anāšir al-'iškāliyyat fī tarākīb al-'arabīyyat. *Al-lisānīyyāt*, 24(2) : 329–366.
- Mammeri, M.F. & Bouhacein, N. (2012). Le syntagme nominal défini en arabe standard contemporain. *Prague Bull. Math. Linguistics*, 97, 55–82.
- Miller, P. H. & Sag, I. A. (1995). Une analyse lexicaliste des affixes pronominaux en français. *Revue québécoise de linguistique*, 24(1) : 135–171.
- Miller, P. H. (1992). *Clitics and Constituents in Phrase Structure Grammar*. Garland, New York. RQL (UQAM), Montréal.
- Watson, J. C. E. (2002). *The Phonology and Morphology of Arabic*. The Phonology of the World's Languages. Oxford University Press Inc., New York.
- Wright, W. (1862). *A Grammar of the Arabic Language*, volume 1–2. Librairie du Liban, Beirut, Liban, third edition. New Impression, 1996.
- Zwicky, A. M. & Pullum, G. (1983). Cliticization vs. Inflection: English n't. *Language*, 59(3): 502–513.
- Zwicky, A. M. (1977). *On Clitics*. Indiana University Linguistic Club, Bloomington, IN.

Zwicky, A. M. (1985). Clitics and Particles. *Language*, 61(2): 283–305.

Notes:

¹ Nous pouvons imaginer d'autres fonctions comme le datif.

² Cité dans Djebali (2009 : 177-8).

³ Pour une idée sur ces règles et leurs applications, voir Abu-Chacra (2007 : 22-3). Pour plus de détails, voir McCarthy (1985 : 127 ; cité dans Djebali 2009 : 178) et Watson (2002 : 81ff).

⁴ Le slash (/) indique ici la joncture de syllabe et non de morphème. La syllabe en gras est celle qui porte l'accent.

⁵ En (12c-e), le MObj est formé d'une seule syllabe. En (12c-d), l'accent tombe sur la deuxième syllabe du mot qui est la première syllabe longue en comptant à partir de la fin du mot. En (12e), par contre, l'accent tombe sur la première syllabe du mot puisqu'il n'y a aucune syllabe longue dans le mot.

⁶ En (12b), le MObj est formé de deux syllabes mais sa première syllabe n'est pas longue. Ainsi, l'accent tombe sur la deuxième syllabe du mot qui est la première syllabe longue en comptant à partir de la fin du mot.

⁷ S'il est généralement acceptable de trouver des généralisations en syntaxe admises dans la plupart des langues, il est pratiquement impossible de reconduire cette idée en phonologie et en morphologie.

⁸ Les marqueurs d'objets peuvent avoir plusieurs hôtes en arabe : des verbes, des prépositions, des nominaux et certaines catégories fonctionnelles comme les complémenteurs.

⁹ Zwicky (1977) traite les marqueurs d'objets de l'arabe égyptien familier *-(a)k* « te » et *-hā* « la », dont les variantes libres sont *inta* « toi » et *hiyya* « elle », comme des clitiques et les sous-classe comme clitiques spéciaux. Pour plus de détails sur les clitiques simples et spéciaux selon Zwicky, voir Djebali (2009 : chap. 3).

¹⁰ Pour en savoir plus sur les origines de cette métaconsidération, voir Djebali (2009 : 168).

¹¹ Ceci ne serait possible que si nous pourrions démontrer que les MO_{bj} ne sont pas des mots, et c'est exactement ce que nous avons déjà fait dans la section précédente.

¹² « In cases where repetition is obligatory on each conjunct, then the item is necessarily an affix and cannot be a postlexical clitic. » (Miller 1992 : 157 ; cité dans Auger 1995 : 37)

¹³ Djebali (2009 : 185).

¹⁴ Ibidem.

¹⁵ Les trois voyelles brèves /a/, /u/ et /i/ ont aussi des variantes longues. Elles sont écrites en ajoutant l'une des trois lettres *alif*, *wāw* et *yā'* après les signes des voyelles brèves. Ces lettres sont appelées en arabe *hurūfu l-maddi* « lettres de prolongation ». La voyelle longue /ā/ à la fin d'un mot peut être écrite sous la forme d'une *fatha* suivi d'un *alif* (آ), comme dans *dunyā* (دُنْيَا), ou dans certains mots avec *yā'*, mais sans les points (ي) comme dans *bušrā* (بُشْرَى). Ce *yā'* est appelée *alif maqṣūrah*. C'est ces deux utilisations de la voyelle longue /ā/ qui sont concernées par le terme *alifīci*.

¹⁶ Il faut toujours garder à l'esprit la différence fondamentale entre *kitābu-n* « un livre », *al-kitābu* « le livre » et *kitābu* « livre-de ».